AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5182402 Fax: (251-11) 5182400
Website: www.au.int

IE18992 – 3/15/15

**PRÉMIÈRE SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LE TRANSPORT, LES INFRASTRUCTURES INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES, L'ÉNERGIE ET LE TOURISME**
**13-17 MARS 2017**
**LOMÉ (TOGO)**

# COMMISSION AFRICAINE DE L'ÉNERGIE (AFREC)
# DOCUMENT TECHNIQUE SUR LE SYSTÈME AFRICAIN D'INFORMATION ET DE BASE DE DONNÉES SUR L'ÉNERGIE (AEIS)

**Commission de l'Union africaine**
**Département des infrastructures et de l'énergie**
**Commission africaine de l'énergie (AFREC)**

# DOCUMENT TECHNIQUE SUR LE SYSTÈME AFRICAIN D'INFORMATION ET DE BASE DE DONNÉS SUR L'ÉNERGIE (AEIS)

## 1. Contexte

Les énergies sont essentielles au développement humain comme le sont également les informations énergétiques fiables à la formulation de politiques et à l'élaboration des plans stratégiques de développement du secteur de l'énergie et des investissements. Toutefois, la qualité et la pertinence des informations énergétiques et les bases de données statistiques disponibles sur l'énergie en Afrique laissent à désirer ou ne correspondent pas aux normes internationales.

En conséquence, l'une des principales fonctions de la Commission africaine de l'énergie (AFREC) est de « Créer et gérer un système complet de base de données et d'information sur l'énergie pour l'Afrique grâce à la création d'un système africain d'information et de base de données sur l'énergie (AEIS) et le rendre accessible aux ultimes utilisateurs au sein des États membres et des communautés énergétiques au plan mondial ».Il incombe donc à l'AFREC d'assumer cette fonction de la manière la plus efficace, si elle veut être reconnue et obtenir le soutien politique au plus haut niveau des gouvernements africains et des institutions spécialisées. Selon les pratiques quotidiennes, il est évident que les informations fiables sont essentielles au processus de prise de décisions liées à toutes les activités du secteur de l'énergie. En conséquence, aucune politique ne peut être élaborée sans une analyse minutieuse de la situation. Pour y parvenir, il faut donc des informations et des données fiables. En d'autres termes, les données et les informations doivent être collectées et préparées sous un format facile à utiliser, mises à jour de manière continue, diffusées par l'entremise de plusieurs mécanismes et accessibles aux ultimes utilisateurs. Aussi, il incombe à l'AFREC d'accomplir cette mission à travers un réseau de partenaires composé de plusieurs parties prenantes aux plans continental et international.

Par ailleurs, dans la mesure où les données et les informations requises font partie intégrante des principales composantes d'un processus élargi de développement de l'énergie, il s'avère donc important d'assurer la formation adéquate et le renforcement des capacités des experts et des statisticiens de l'énergie au sein des États membres, afin de contribuer au développement des pratiques globales dans le domaine de l'énergie.

C'est dans ce contexte que l'AFREC a pris toutes les mesures en vue de créer, de gérer l'AIES et d'assurer la formation sur la collecte des données et l'établissement des bilans énergétiques à l'intention de ses points focaux, des statisticiens de l'énergie dans les ministères de l'Énergie. Les informations et les interconnexions assorties d'une bonne formation dans le domaine de la collecte des données, du raffinement et de la livraison de ces données sur une base centrale de données au Siège de l'AFREC constituent une

question fondamentale pour ce qui concerne la création d'une base de données sur l'énergie autour de laquelle sera structuré le système d'information.

## 2. Mise en œuvre du système africain d'information et de base de données sur l'énergie (AEIS)

I. L'objectif de la création du Système d'information énergétique tel que stipulé dans la Convention portant création de l'AFREC est de « concevoir, créer et mettre à jour une base de données continentale dans le domaine de l'énergie et favoriser la diffusion rapide et l'échange d'informations entre les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) ».

II. La création de ce Système, le premier du genre en Afrique, a été possible grâce à la collaboration entre l'AFREC et l'Agence internationale de l'énergie (AIE), une organisation reconnue au plan mondial dans l'exploitation des bases de données statistiques. L'AIE a mis ses connaissances techniques, son savoir-faire au profit de l'AFREC grâce à la formation des points focaux de l'AFREC dans les États membres. En outre, la Commission africaine de l'énergie a collaboré avec les ministres de l'Énergie de l'UA dans le cadre de la création du réseau national des points focaux sur le continent, dans le but de collecter les données sur l'énergie dans leurs pays respectifs et de favoriser la création de ce réseau.

III. Alors que l'AFREC a approuvé la création d'une série de base de données sur l'énergie, elle a également lancé en 2012 la création de « la base de données sur les statistiques énergétiques en Afrique » et publié dès lors des éditions annuelles pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

IV. En 2014, l'AFREC a lancé la création de 8 bases de données supplémentaires, notamment la :

- base de données sur les infrastructures énergétiques ;
- base de données des perspectives socioéconomiques sur l'énergie en Afrique ;
- base de données sur les indicateurs d'efficacité énergétique en Afrique ;
- base de données de rayonnement solaire sur l'Afrique ;
- base de données sur les ressources éoliennes en Afrique ;
- base de données sur les ressources hydroélectriques en Afrique ;
- base de données sur les ressources géothermiques en Afrique ;
- base de données sur les ressources bioénergétiques en Afrique.

V. En plus des données de base précitées, l'AFREC se propose de créer les bases de données suivantes :

- base de données sur les ressources en hydrocarbures en Afrique (pétrole, gaz, pétrole/gaz de schiste, raffineries) ;

- Gazoducs/Interconnexions;

- base de données sur les ressources charbon en Afrique (taux de consommation, réserves totales, centrales électriques) ;

- base de données du secteur de l'énergie en Afrique ;

- base de données sur le prix de l'énergie en Afrique (pétrole brut, produits pétroliers, électricité, gaz, charbon, bois combustible, charbon de bois) ;

- base de données sur l'environnement (émission de carbone, changements climatiques) ;

- base de données sur l'énergie nucléaire en Afrique (centrales électriques, perspectives et dépôts d'uranium).

VI. Afin de mettre en œuvre ce programme, l'AFREC, en collaboration avec les ministres de l'Énergie, a désigné des points focaux dans le cadre de la collecte des données au plan national sur les statistiques énergétiques dans la plupart des États membres. Par ailleurs, un processus a été engagé afin de créer un autre groupe de points focaux nationaux en vue de la collecte des données nationales sur les indicateurs d'efficacité énergétiques dans 19 pays qui ont déjà désigné leurs experts.

VII. La Banque africaine de développement (BAD) a créé un portail de données de l'AFREC dans son système, qui est géré par ses experts techniques. Le coût d'installation de ce système s'élève à 100.000 dollars EU.

VIII. En collaboration avec l'AIE, l'AFREC a organisé des sessions de formation et de renforcement des capacités continues pour ses points focaux nationaux sur la base de données sur les statistiques énergétiques. À cet effet, grâce au partenariat AFREC-AIE, 446 spécialistes des statistiques énergétiques ont été formés dans les États membres comme suit :

**Résumé du nombre total de spécialistes formés dans le domaine des statistiques énergétiques**

| N° | Année et lieu de la formation | Nombre de spécialistes formés |
|---|---|---|
| 1 | Effectif des spécialistes formés en 2011 | 90 |
| 2 | Nombre total de spécialistes formés en 2012 | 83 |
| 3 | Effectif des formateurs des experts en 2012 | 29 |
| 4 | Total des spécialistes formés en 2013 | 72 |
| 5 | Effectif des formateurs des experts en 2013 | 38 |
| 6 | Nombre d'experts invités à d'autres ateliers sur les statistiques en 2014 | 46 |
| 7 | Formation à l'interne (visite de pays) en 2013-14 | 3 |
| 8 | Total des experts formés en 2015 | 70 |
| 9 | Total des stagiaires en 2016 | 15 |
| | **Total** | **446** |

## 3. Principales réalisations :

L'AFREC a fait des avancées ci-après dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, notamment :

- la création de la base de données sur les statistiques énergétiques, la première du genre en Afrique. Cette initiative a été saluée et soutenue par les organisations internationales ci-après: Agence internationale de l'énergie (AIE), Conseil mondial de l'énergie (CME), Nations unies (ONU), Banque mondiale (BM), Banque africaine de développement (BAD), Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA), Commission de l'Union africaine, Communauté économique africaine (CEA), Communautés économiques régionales (CER) et par les États membres de l'UA ;

- la création de ce système d'information a permis de surmonter le défi lié à la gestion de base de données des statistiques énergétiques au plan mondial, parce que chaque continent dispose d'une base de données, notamment l'Europe (l'AIE, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Groupe d'Oslo), l'Asie (le Mécanisme de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Amérique du Nord (AIE, le Département de l'Énergie des États-Unis), Amérique latine (l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), et le Moyen-Orient (l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (AOAPEC) ;

- la formation et le renforcement des capacités des points focaux nationaux a permis d'améliorer les compétences de centaines d'experts statisticiens au sein des États membres, ce qui a contribué à la production de données et d'informations fiables sur l'énergie ;

- la mise à disposition des statistiques sur l'énergie en Afrique, ce qui fait de l'AFREC un partenaire privilégié au plan mondial ; l'élaboration de plusieurs outils pour la diffusion des données sur l'énergie, y compris un portail de données, la publication de rapports, de livrets format poche, de disques compacts et de bulletins trimestriels ;

- la fourniture de données statistiques sur l'énergie et la contribution à l'élaboration des Perspectives énergétiques de l'AIE pour l'Afrique à l'horizon 2040 ;

- la fourniture de données statistiques et la contribution à l'élaboration de l'édition 2015 de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, conjointement avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et la CEA.

- il convient que, dans le cadre de son soutien aux États membres, l'AFREC, en collaboration avec l'AIE, organise un atelier de formation sur : « Les statistiques sur le secteur de l'énergie, la collecte des données et l'élaboration de bilans énergétiques », du 21 au 23 novembre 2016, à Alger (Algérie), pour les nouveaux points focaux.

## 4. Principaux défis:

- le premier défi principal est le manque de ressources pour le financement des ateliers et séminaires des experts des États membres, notamment la prise en charge des billets d'avion, de l'hébergement et des frais liés à l'organisation de ces réunions ;

- le deuxième défi est la rétention des points focaux qui doivent être formés régulièrement pour pouvoir remplacer les experts qui n'offrent plus leurs services.

## 5. Recommandations et perspectives:

- il est important de mettre régulièrement à jour, au moins une fois par an, la base de données, une fois qu'elle est créée et devenue fonctionnelle. Pour y parvenir, il faut disposer de fonds pour pourvoir assurer la formation continue des points focaux nationaux ;

- il s'avère nécessaire de publier l'édition 2016 de la base de données sur les statistiques énergétiques en Afrique au début de l'année 2017 ;

- il importe d'assurer l'engagement et le soutien des ministres de l'Énergie des États membres par rapport aux activités liées au secteur de l'énergie, afin que l'AFREC puisse collaborer avec les ministres concernés, leur rende compte des activités entreprises par l'AFREC et mettre à jour continuellement la liste des ministres de l'Énergie.

## 6. Questions à débattre :

- l'installation du serveur de l'AFREC
- la mise en service du progiciel de gestion intégré (SAP) à l'AFREC
- la connexion en ligne de l'AFREC
- la connexion de l'AFREC au terminal à très petite ouverture/technique de communication par satellite (VSAT)
- la disponibilité du budget-programme de l'AFREC
- le recrutement du personnel de l'AFREC.